

MODIFICATION N° 5
DATÉE DU 6 MARS 2024 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 12 MAI 2023,
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 15 JUIN 2023, LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU
8 AOÛT 2023, LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 29 AOÛT 2023 ET LA MODIFICATION N° 4 DATÉE DU
15 NOVEMBRE 2023

Fonds d'obligations BNI

(Séries Investisseurs, Conseillers, F, O et Investisseurs-2)

Fonds d'actions mondiales BNI

(Séries Investisseurs, Investisseurs-2, Conseillers, Conseillers-2, F, F-2, O, F5, H, FH et T5)

Fonds d'actions américaines BNI

(Séries Investisseurs, Conseillers, F, O, F5, H, FH et T5)

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI

(Séries Conseillers, Conseillers-2, F, F-2, O, F5, H, H-2, FH, FH-2, N, NR et T5)

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI

(Séries Conseillers, Conseillers-2, F, F-2, O, F5, H, H-2, FH, FH-2, N, NR et T5)

(les « **fonds** »)

Le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023, la modification n° 3 datée du 29 août 2023 et la modification n° 4 datée du 15 novembre 2023 (le « **prospectus** ») visant le placement de parts des fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifié comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

Le prospectus est modifié pour aviser les investisseurs de ce qui suit :

- du changement des sous-gestionnaires de portefeuille et des modifications apportées aux stratégies de placement du Fonds d'obligations BNI afin d'ajouter Beutel, Goodman & Compagnie Ltée et RP Investment Advisors L.P., à titre de sous-gestionnaires de portefeuille, et de mettre fin au mandat d'AlphaFixe Capital inc. à titre de sous-gestionnaire de portefeuille, le 20 mars 2024 ou vers cette date;
- du changement des sous-gestionnaires de portefeuille du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (les « **fonds d'actions** ») afin de mettre fin au mandat de Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille, le 22 avril 2024 ou vers cette date.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Le prospectus est par les présentes modifié comme suit :

- a) À la page 9, sous la rubrique « **5.4 Corporation Fiera Capital** », le premier paragraphe est modifié afin de supprimer les fonds d'actions de la liste des fonds pour lesquels Corporation Fiera Capital agit à titre de sous-gestionnaire de portefeuille, le 22 avril 2024 ou vers cette date;
- b) À la page 9, sous la rubrique « **5.4 Corporation Fiera Capital** », le tableau est modifié afin de supprimer les lignes relatives à Nadim Rizk et à Andrew Chan ainsi que les deux astérisques figurant après tableau, le 22 avril 2024 ou vers cette date;

- c) À la page 11, sous la rubrique « **5.8 AlphaFixe Capital inc.** », le premier paragraphe est modifié afin de supprimer le Fonds d'obligations BNI de la liste des fonds pour lesquels AlphaFixe Capital inc. agit à titre de sous-gestionnaire de portefeuille, le 20 mars 2024 ou vers cette date;
- d) À la page 12, sous la rubrique « **5.12 Gestion d'actifs PineStone inc.** », le premier paragraphe est modifié afin de rendre compte que Gestion d'actifs PineStone inc. agira à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour l'ensemble des actifs des fonds d'actions, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

« Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs PineStone inc. (« PineStone ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI. Le siège de PineStone est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2Y1. »

- e) À la page 13, la nouvelle rubrique suivante intitulée « **5.14 Beutel, Goodman & Compagnie Ltée** » est ajoutée le 20 mars 2024 ou vers cette date :

« 5.14 Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée (« **Beutel** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Le siège de Beutel est situé au 20, avenue Eglinton Ouest, bureau 2000, Toronto (Ontario) Canada M4R 1K8.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Beutel peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de Beutel qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

Nom	Titre	Durée de service
Derek Brown	Vice-président principal, chef, Titres à revenu fixe	8 ans
Sue McNamara	Vice-présidente principale, chef, Crédit	17 ans

Les décisions prises par ces individus sont subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. »

- f) À la page 13, la nouvelle rubrique suivante intitulée « **5.15 RP Investment Advisors L.P.** » est ajoutée le 20 mars 2024 ou vers cette date :

« 5.15 RP Investment Advisors L.P.

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de RP Investment Advisors LP (« **RPIA** ») pour qu'elle agisse à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Le siège de RPIA est situé au 39, avenue Hazelton, Toronto (Ontario) M5R 2E3.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec RPIA peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 60 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le tableau qui suit présente la liste des employés de RPIA qui sont responsables de la gestion des activités quotidiennes d'une portion des actifs du Fonds d'obligations BNI. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

Nom	Titre	Durée de service
David Matheson	Directeur, cochef des placements	14 ans
Ilias Lagopoulos	Directeur, gestionnaire de portefeuille	7 ans
Brian Tinney	Directeur, gestionnaire de portefeuille adjoint	13 ans

Les décisions prises par ces individus ne sont pas subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. »

- g) À la page 32, sous la rubrique « **12. AlphaFixe Capital inc.** » de la section « **Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration** », le premier paragraphe est modifié afin de supprimer le Fonds d'obligations BNI de la liste des fonds, le 20 mars 2024 ou vers cette date;
- h) À la page 35, sous la rubrique « **16. Gestion d'actifs PineStone inc.** », le premier paragraphe est modifié afin de rendre compte que Gestion d'actifs PineStone inc. agira à titre de sous-gestionnaire de portefeuille pour l'ensemble des actifs des fonds d'actions, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

« PineStone, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds mondial de petites capitalisations BNI, du Fonds d'actions mondiales BNI, du Fonds d'actions américaines BNI, du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI et du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ces fonds conformément à ses Lignes directrices en matière de vote par procuration (les « Lignes directrices ») et à sa Procédure en matière de vote par procuration. PineStone révisé annuellement les Lignes directrices et sa Procédure en matière de vote par procuration. Le texte suivant est un résumé des principes généraux auxquels adhère PineStone en ce qui concerne les titres avec droit de vote détenus par les fonds qu'elle gère, dont l'objectif est l'exercice des droits de vote conférés par procuration dans l'intérêt des fonds et de ses investisseurs. »

- i) À la page 37, la nouvelle rubrique suivante intitulée « **18. Beutel, Goodman & Compagnie Ltée** » est ajoutée à la fin de la section « **Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration** », le 20 mars 2024 ou vers cette date :

« 18. Beutel, Goodman & Compagnie Ltée

Beutel, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une partie des actifs du Fonds d'obligations BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ce fonds conformément à sa politique en matière de vote par procuration (la « politique de Beutel »).

Beutel exercera les droits de vote par procuration d'une manière conforme à l'intérêt du fonds et de ses porteurs de parts. Pour l'aider dans le cadre de l'analyse des procurations, Beutel a recours à Glass Lewis, un service de recherche en gouvernance d'entreprise indépendant qui fournit des analyses en profondeur des ordres du jour d'assemblées d'actionnaires, des recommandations de vote et des services de tenue de registres et de communication des votes.

La politique de Beutel a été conçue pour permettre de réagir à la grande variété de questions qui peuvent être soulevées dans le cadre de l'exercice de procurations. Lorsque Beutel vote sur une proposition portant sur l'approche d'une société à l'égard des facteurs ESG, elle le fait d'une façon qui, de son avis, soutient le rendement financier et la valeur à long terme de la société. Chaque voix est exprimée au cas par cas, et Beutel prend en considération les circonstances et les faits pertinents au moment du vote.

Un conflit pourrait survenir si Beutel souhaitait gérer ou gèrait déjà les actifs du régime de retraite d'une société dont les titres sont détenus par le fonds. Dans de tels cas, Beutel votera toujours dans l'intérêt du fonds et de ses porteurs de parts.

Beutel a adopté des procédures de vote par procuration afin de s'assurer que les droits de vote rattachés aux procurations du fonds sont, dans les faits, exercés par Glass Lewis conformément à la politique de Beutel.

Le vote par procuration est moins courant dans le contexte des titres à revenu fixe, et il n'a habituellement lieu que lorsqu'une société souhaite modifier ses actes de fiducie. Dans une telle situation, Beutel est guidée par les mêmes principes qui sont applicables au vote par procuration dans le contexte des actions.

On peut obtenir sur demande et sans frais la politique de Beutel en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique de Beutel et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca. »

- j) À la page 37, la nouvelle rubrique suivante intitulée « **19. RP Investment Advisors L.P.** » est ajoutée à la fin de la section « **Politique sur l'exercice des droits de vote par procuration** », le 20 mars 2024 ou vers cette date :

« 19. RP Investment Advisors L.P.

RPIA, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille d'une partie des actifs du Fonds d'obligations BNI, est responsable de la gestion du vote par procuration pour ce fonds conformément à sa politique en matière de vote par procuration (la « politique de RPIA »).

Du fait de la spécialisation de RPIA dans les placements à revenu fixe, il est très rare qu'un fonds ou un compte géré par RPIA détienne des titres assortis de droits de vote.

RPIA a le pouvoir d'exercer tous les droits de vote qu'un fonds détient en sa qualité de porteur de titres d'un émetteur. RPIA a pour politique d'exercer ces droits dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds, tel qu'il est déterminé au moment du scrutin.

En cas de conflit entre les intérêts de RPIA et ceux des porteurs de parts, les intérêts des porteurs de parts prévalent. RPIA documentera toute situation pouvant s'apparenter à un conflit d'intérêts. Dans certains cas, il est dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds de ne pas exercer leurs droits de vote à l'égard d'une question en particulier.

RPIA tentera d'exercer tous les droits de vote par procuration. Cependant, il peut y avoir des circonstances où le vote peut être peu pratique. Ces situations comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'insuffisance des renseignements disponibles, la remise tardive des documents de procuration par le dépositaire, l'absence de documents de procuration en français ou en anglais, un coût d'exercice du droit de vote supérieur aux avantages éventuels que le client pourrait en tirer, et le manque d'importance relative. RPIA peut faire appel à des tiers pour l'aider à donner des conseils sur les questions de vote par procuration et de tenue de registres.

On peut obtenir sur demande et sans frais la politique de RPIA en appelant au numéro sans frais 1 866 603-3601 ou en écrivant à l'adresse électronique investissements@bnc.ca. Tout porteur de parts peut également obtenir gratuitement, sur demande, le dossier de vote par procuration du fonds portant sur la plus récente période terminée le 30 juin, en tout temps après le 31 août de la même année. La politique de RPIA et le dossier de vote par procuration peuvent également être consultés sur le site Internet de Banque Nationale Investissements à l'adresse www.bninvestissements.ca. »

- k) À la page 38, la puce suivante de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** » est modifiée dans le but de mettre à jour la convention, le 22 avril 2024 ou vers cette date :
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Corporation Fiera Capital, datée du 22 avril 2024;
- l) À la page 38, la puce suivante de la liste sous la rubrique « **Contrats importants** » est modifiée dans le but de mettre à jour la convention, le 20 mars 2024 ou vers cette date :
- La convention de sous-gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et AlphaFixe Capital inc., relative au Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI, au Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI et au Portefeuille privé d'obligations canadiennes BNI, datée du 20 mars 2024;
- m) À la page 39, les puces suivantes sont ajoutées à la liste sous la rubrique « **Contrats importants** », le 20 mars 2024 ou vers cette date :
- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, relative au Fonds d'obligations BNI, datée du 20 mars 2024;
 - La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et RP Investment Advisors L.P., relative au Fonds d'obligations BNI, datée du 20 mars 2024;

- n) À la page 104, sous « Fonds d'obligations BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille, le 20 mars 2024 ou vers cette date :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'obligations BNI ¹⁻⁶⁻¹⁷⁻²⁷⁻⁵⁴	18 novembre 1966	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'obligations Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	<p>Le 19 mai 2017, le Fonds d'obligations à long terme BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 4 octobre 2022, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services d'AlphaFixe Capital inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 20 mars 2024 ou vers cette date, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Beutel, Goodman & Compagnie Ltée et de RP Investment Advisors L.P. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaires de portefeuille du fonds. AlphaFixe Capital inc. a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds à cette même date.</p>

- o) À la page 111, sous « Fonds d'actions mondiales BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions mondiales BNI ¹ - 6-8-12-17-27-28-63	28 janvier 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions mondiales Banque Nationale. Sa dénomination a changé le 6 mars 2017.	<p>Le 12 juin 2009, le Fonds de valeur mondial Altamira et le Fonds économie d'avenir Banque Nationale ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Fonds sciences de la santé BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 19 mai 2017, le Fonds Westwood de dividendes mondial BNI, le Fonds Westwood actions mondiales BNI, le Fonds d'actions européennes BNI, le Fonds Asie-Pacifique BNI et le Fonds mondial de petites capitalisations BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Fonds d'actions mondiales BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

- p) À la page 113, sous « Fonds d'actions américaines BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions américaines BNI ¹⁻⁶⁻⁸⁻¹¹⁻¹²⁻¹⁷⁻⁶³	18 mai 1993	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds américain de grandes sociétés Altamira (avant le 12 juin 2009), de Fonds d'actions américaines Altamira (entre le 12 juin 2009 et le 12 mai 2014) et de Fonds d'actions américaines Banque Nationale (entre le 12 mai 2014 et le 6 mars 2017).	<p>Le 12 juin 2009, le Fonds américain Sélect Altamira a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 12 juin 2009, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés afin de permettre au fonds d'investir dans des sociétés américaines de toutes capitalisations. À la même date, la déclaration de fiducie du fonds a été remplacée par une nouvelle déclaration de fiducie afin de moderniser les dispositions de la déclaration de fiducie alors en vigueur.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Fonds d'actions américaines BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

- q) À la page 118, sous « Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI ²⁰⁻²²⁻²⁶⁻⁶⁵⁻⁶⁶⁻⁶⁷⁻⁶⁸⁻⁶⁹	5 septembre 2003	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « B » actions américaines TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.</p> <p>Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Portefeuille privé américain croissance & revenu BNI et le Portefeuille privé neutre en devises d'actions américaines à convictions élevées BNI ont été fusionnés avec ce fonds.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

- r) À la page 119, sous « Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI ²⁰⁻²²⁻²⁶⁻⁵⁷⁻⁶⁵⁻⁶⁶⁻⁶⁷⁻⁶⁸⁻⁷⁰	20 avril 2000	Auparavant connu sous la dénomination de Caisse privée « A » actions internationales TBN (avant le 14 mai 2015).	<p>Avant le 21 mai 2015, le fonds offrait ses parts seulement par voie de placements privés.</p> <p>Le 21 mai 2015, des parts de <i>Série F</i> et de <i>Série F5</i> ont été créées et sont, depuis cette date, offertes par voie de prospectus. Le fonds continue d'offrir certaines autres séries de parts par voie de placements privés.</p> <p>Le 12 mai 2017, le Portefeuille privé neutre en devises d'actions internationales à convictions élevées BNI a été fusionné avec ce fonds.</p> <p>Le 1^{er} février 2022 ou vers cette date, Corporation Fiera Capital a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc., société sous le contrôle et la direction de Nadim Rizk, pour déléguer ses fonctions de gestion de portefeuille à l'égard du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI. Corporation Fiera Capital est responsable des conseils en placement donnés par Gestion d'actifs StonePine inc.</p> <p>Le 17 juin 2022, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Corporation Fiera Capital à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le ou vers le 10 avril 2023, Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Gestion d'actifs StonePine inc. afin d'agir conjointement avec Corporation Fiera Capital à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Le 27 avril 2023, Gestion d'actifs StonePine inc. a changé de nom et exerce ses activités depuis cette date sous le nom Gestion d'actifs PineStone inc.</p> <p>Le 22 avril 2024, Corporation Fiera Capital a cessé d'agir à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.</p>

- s) À la page 130, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'obligations BNI est modifiée comme suit, le 20 mars 2024 ou vers cette date :

Sous-gestionnaires de portefeuille	Corporation Fiera Capital Beutel, Goodman & Compagnie Ltée RP Investment Advisors L.P.
------------------------------------	--

- t) À la page 130, la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'obligations BNI est remplacée par ce qui suit, le 20 mars 2024 ou vers cette date :

« Le fonds investit principalement dans des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le fonds peut également investir dans :

- des obligations de gouvernements étrangers;
- des obligations de municipalités;
- des obligations de sociétés canadiennes ou étrangères;
- des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent choisir d'investir environ 45 % de l'actif net du fonds dans des titres de fonds sous-jacents (incluant des fonds négociés en bourse) gérés par le gestionnaire ou des tiers. Les critères de sélection des fonds sous-jacents sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de choisir d'autres types de titres.

Les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent à leur gré choisir les fonds sous-jacents, répartir l'actif entre ceux-ci, changer le pourcentage des avoirs détenus dans un fonds sous-jacent, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, les sous-gestionnaires de portefeuille tiendront compte du degré d'exposition à la catégorie d'actifs que le fonds sous-jacent fournira au fonds, du rendement du fonds sous-jacent et des frais (le cas échéant) payables par le fonds pouvant être liés au placement. Il n'y aura pas de paiement en double de frais, notamment de souscription, entre le fonds et un fonds sous-jacent.

Le fonds utilise une combinaison de stratégies afin d'atteindre son objectif de placement. Le gestionnaire de portefeuille peut répartir à sa discrétion l'actif net du fonds entre les stratégies respectives des sous-gestionnaires de portefeuille selon certains facteurs, notamment la corrélation entre les stratégies et son analyse de la performance de celles-ci.

Corporation Fiera Capital utilise une approche mettant l'accent sur le crédit. Les différentes stratégies employées pour influencer la sélection des titres sont la sélection sectorielle, la qualité du crédit, la courbe de rendement et la durée. La philosophie d'investissement s'articule autour des principes suivants :

- Anticipation des cycles et des thématiques économiques
- Diversification des sources de rendements
- Le contrôle des risques fait partie intégrante du processus de placement.

Corporation Fiera Capital vise à tirer parti des anomalies du marché en négociant de façon opportuniste des obligations d'émetteurs similaires et/ou aux caractéristiques similaires et se concentre sur le rendement ajusté en fonction du risque. Bien qu'il ne s'agisse pas de sa stratégie principale, Corporation Fiera Capital combine des facteurs ESG dans son cadre d'analyse (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails). Ces facteurs ESG comprennent, sans s'y limiter, des facteurs tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les pratiques de divulgation. Ce faisant, le sous-gestionnaire de portefeuille cherche à mieux comprendre la capacité d'un émetteur à gérer les risques ESG et à créer de la valeur à long terme. Si un sujet de préoccupation est relevé, le sous-gestionnaire de portefeuille évalue son incidence potentielle sur le rendement de l'émetteur et peut modifier les rendements requis pour compenser ces facteurs de risque supplémentaires. Dans le cadre de son évaluation des facteurs ESG, Corporation Fiera Capital s'appuie sur des données internes et externes ainsi que sur une note ESG interne. Le sous-gestionnaire de portefeuille interagit

avec les émetteurs sur des sujets liés aux facteurs ESG dans le but d'avoir une incidence positive sur le comportement d'un émetteur.

Beutel vise à investir dans un portefeuille très diversifié de titres de créance de sociétés et de gouvernements canadiens comportant des échéances variées et, habituellement, une note de crédit de qualité supérieure. Beutel adopte une approche disciplinée à l'égard de la gestion active en cherchant à ajouter une valeur constante au moyen de la gestion de la durée, de la courbe de rendement et du risque de crédit. La durée du portefeuille de titres à revenu fixe n'excédera pas 2 années de plus ou de moins que la durée de référence du fonds. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG », voir la section *Glossaire* pour plus de détails) sont l'un des nombreux facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le rendement des placements et sont pris en considération dans le cadre du processus de recherche et de placement. Les facteurs ESG peuvent potentiellement avoir une incidence considérable sur la durabilité à long terme d'une entreprise, et Beutel y accorde une attention importante dans le cadre de son processus analytique. La pondération accordée aux facteurs ESG n'est pas plus importante que celle accordée aux autres facteurs qui sont évalués.

RPIA a recours à un processus de placement multidisciplinaire fondé sur la recherche et l'analyse fondamentale et quantitative en matière de crédit pour justifier l'apport d'ajustements tactiques modestes, par rapport à l'indice de référence ainsi qu'aux pondérations sectorielles et géographiques dans le but de tirer profit des inefficiences dans l'établissement des prix au moyen de la sélection des titres. RPIA tient compte des facteurs ESG dans le cadre de son processus général de placement et discute des enjeux ESG avec les émetteurs en conformité avec la philosophie de placement de l'ensemble de sa société et comme complément à l'analyse de la valeur relative et fondamentale. Dans le cadre de son processus général de placement, RPIA effectue de la recherche qualitative et quantitative en lien avec les facteurs ESG et des analyses des sociétés émettrices de titres à revenu fixe. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte comprennent les enjeux liés aux changements climatiques, à la consommation énergétique, au rendement énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux questions en lien avec les droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité des employés et des membres de leur groupe, aux relations avec les employés, à la diversité des employés, à la rémunération de la haute direction, à la corruption, à l'indépendance du conseil, à la composition du conseil, à la diversité du conseil, à l'harmonisation des intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en lien avec les facteurs ESG.

Bien que le fonds puisse avoir recours à une approche d'investissement responsable, telle que décrite précédemment, cette approche est l'une des multiples composantes des stratégies de placement utilisées pour aider à atteindre l'objectif de placement du fonds. L'approche d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale du fonds.

Les placements dans des titres de créance de sociétés étrangères ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Le fonds peut utiliser des dérivés qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par la législation applicable. Ainsi, le fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments similaires à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Il peut utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans avoir à investir directement dans ceux-ci. Les dérivés peuvent également être employés pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placements est exposé. Se reporter à la rubrique *Risques liés aux dérivés* pour une description des risques associés à leur utilisation.

Le fonds peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres et effectuer des opérations de prêts de titres. Ces opérations seront utilisées en combinaison avec les autres stratégies de placement du fonds de la façon jugée la plus appropriée pour permettre au fonds d'atteindre son objectif de placement et d'améliorer son rendement. Se reporter aux rubriques *Risques liés aux mises en pension et aux prises en pension de titres* et *Risques liés aux prêts de titres* pour une description de ces opérations et des stratégies qui seront utilisées par le fonds pour réduire les risques liés à celles-ci.

En prévision d'une conjoncture du marché défavorable ou en réponse à celle-ci, aux fins de gestion de l'encaisse, à des fins défensives ou à des fins de fusion ou d'une autre opération, le fonds peut détenir temporairement la totalité ou une partie de ses actifs en espèces, dans des instruments du marché monétaire, dans des titres de fonds de marché monétaire du même groupe, dans des obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, les placements du fonds pourraient ne pas correspondre exactement à son objectif de placement.

Le taux de rotation des titres en portefeuille de ce fonds peut être relativement élevé, ce qui signifie que les sous-gestionnaires de portefeuille peuvent acheter et vendre fréquemment les titres du fonds. Au fur et à mesure que les achats et les ventes augmentent, les frais d'opérations du fonds augmentent. Il est également plus probable que vous receviez un revenu et/ou des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Le taux élevé de rotation des titres en portefeuille peut influencer sur le rendement du fonds. »

- u) À la page 223, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'actions mondiales BNI est modifiée comme suit, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.
-----------------------------------	---------------------------------

- v) À la page 241, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Fonds d'actions américaines BNI est modifiée comme suit, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.
-----------------------------------	---------------------------------

- w) À la page 318, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI est modifiée comme suit, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.
-----------------------------------	---------------------------------

- x) À la page 322, la ligne « **Sous-gestionnaires de portefeuille** » dans le tableau « **Détails du fonds** » du Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI est modifiée comme suit, le 22 avril 2024 ou vers cette date :

Sous-gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PineStone inc.
-----------------------------------	---------------------------------

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous aux lois de votre province ou de votre territoire ou consultez votre avocat.

Attestation des fonds, du gestionnaire et du promoteur des fonds

Le 6 mars 2024

La présente modification n° 5 datée du 6 mars 2024, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023, la modification n° 3 datée du 29 août 2023 et la modification n° 4 datée du 15 novembre 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts offertes dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., à titre de gestionnaire et
de promoteur des fonds et au nom des fiduciaires des fonds

“Éric-Olivier Savoie”

Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

“Sébastien René”

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
à titre de gestionnaire et de promoteur des fonds et au nom des fiduciaires des fonds

“Tina Tremblay-Girard”

Tina Tremblay-Girard
Administrateur

“The Giang Diep”

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal des fonds ayant FBN comme placeur principal

Le 6 mars 2024

La présente modification n° 5 datée du 6 mars 2024, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023, la modification n° 3 datée du 29 août 2023 et la modification n° 4 datée du 15 novembre 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts offertes dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers, Série F, Série F5, Série T5, Série H et Série FH*)

Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers, Série F, Série F5, Série T5, Série H et Série FH*)

Financière Banque Nationale inc.,
à titre de placeur principal des fonds ayant FBN comme placeur principal

“Jonathan Durocher”

Jonathan Durocher
Président, Division FBN Gestion de patrimoine

“Sébastien René”

Sébastien René
Chef des finances

Attestation du placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal

Le 6 mars 2024

La présente modification n° 5 datée du 6 mars 2024, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023, la modification n° 3 datée du 29 août 2023 et la modification n° 4 datée du 15 novembre 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts offertes dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fonds d'obligations BNI
Fonds d'actions mondiales BNI
Fonds d'actions américaines BNI
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers-2, Série F-2, Série H-2, Série FH-2, Série O, Série N et Série NR*)
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI (seulement *Série Conseillers-2, Série F-2, Série H-2, Série FH-2, Série O, Série N et Série NR*)

Banque Nationale Investissements inc.,
à titre de placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal

“Éric-Olivier Savoie”
Éric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction